



Parc national
des Ecrins

Bureau du 19 février 2014

Résolution n° 2014/01 – BUR

Attribution de subventions

Le Bureau,

- décide d'attribuer des aides financières au titre du programme 2014 d'environnement et de développement durable, conformément au tableau n°1 ci-joint.

Le Président

Christian PICHOU

Le Directeur

Bertrand GALTIER

Titre	Objet	Maitre d'Ouvrage	Montant total	Montant subv ^{ème} (Euros)	Plan de financement	Montant sollicité (Euros)	Montant sollicité (%)	Participation engageable (Euros)	Particip. engageable (%)	Décision	Décision (%)	Mesure de la charte	Commentaire et prescriptions particulières
DOSSIERS INSTRUMENTS, POUR PRISE DE DECISION													
Aménagement des rues du centre bourg du village, 2ème tranche	Continuité du programme d'amélioration des rues du centre village	Commune de Villard d'Arènes	226 196 €	155 027 €	22 619 € -PNE-10% 90 478 € -PNE-10% 67 859 € -CG 05-30% 45 240 € -Commune MO-20%	22 619 €	10%	15 503 €	10%			2.1.2	Ces travaux font suite à l'entierement des réseaux effectué en 2012 et 2013. Le programme est suivi par un bureau d'étude maître d'œuvre dont l'étude préalable a fait l'objet d'une collaboration avec le parc. Les travaux sont réalisés dans la mesure 2.1.2. Respecter le paysage en s'appuyant sur l'identité des villages et le caractère
Etude sur les maisons d'habitat et les bâtiments isolés en site classé	Etude architecturale et paysagère de connaissance et d'aide à la décision pour la gestion des bâtiments d'altitude : hameaux et maisons d'estive et bâtiments isolés en site classé	Commune de Besse-en-Oisans	18 000 €	18 000 €	4 400 € -PNE-24% 10 000 € -DREAL Rhône-Alpes-56% 3 600 € -Commune MO-20%	4 400 €	24%	4 400 €	24%			2.2.1	Action instruite et pilotée par l'établissement public du parc (chargé de missions de la charte et notamment à la mesure 2.2.1 : Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti.
Restauration de la chapelle des Roranchas - tranche 2	Restauration du plancher, des enduits intérieurs et extérieurs, des menuiseries et des vitraux du XVIIIème	Commune de Saint Jean Saint Nicolas	62 185 €	62 185 €	15 546 € -PNE-25% 12 437 € -Conseil régional-20% 12 437 € -Conseil général-20% 21 765 € -Autofinancement-35%	15 546 €	25%	15 546 €	25%			2.2.1	La première tranche de travaux a été accompagnée par le PNE. La tranche 2 est inscrite dans la continuité. L'action s'inscrit dans les orientations de la charte et notamment la mesure 2.1 : Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti.
Programme de rénovation d'économie d'énergie et des dépenses en matière d'éclairage public	Programme triennal concernant les communes de Champcella, Freissinières, Réotier	Syndicat intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public	143 990 €	99 370 €	1 440 € -PNE-1% 1 440 € -ADENE-1% 4 320 € -Commune de ones-3% 28 798 € -Conseil régional-20% 28 798 € -Conseil général-20% 39 597 € -Communes-27,5% 39 597 € -SIGDEP-27,5%	1 440 €	1%	994 €	1%			2.3.3.	Les syndicats de l'Embrunais, du Champseur et du Verdon ont bénéficié d'une aide de l'établissement du PNE. Le montant subventionnable correspond aux montants de travaux prévus dans l'acte d'adhésion du PNE. Le projet contribue à la réalisation de la charte dans la mesure : 2.3. Encourager les économies d'énergie et le recours approprié aux énergies renouvelables
Table d'orientation et d'interprétation au col de Sarenne	Création d'une table d'orientation et d'interprétation sur les paysages de l'Oisans et de la vallée du Ferrand	Commune de Clavans	10 400 €	10 400 €	2 080 € -PNE-20% 4 160 € -Conseil régional-40% 2 080 € -Commune de Clavans-20% 2 080 € -Auto financement MO-20%	2 080 €	20%	2 080 €	20%			4.1.1	Le parc national des Ecrins assure l'ingénierie technique et financière de l'opération. - proposition des contenus d'information. - réalisation des tournesurs et cotations des devis. La subvention du CG 39 territoire Oisans est acquise depuis le 26 juin 2013. L'action répond aux orientations de la charte, mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique et faire du territoire une destination éco-touristique.
Réfection de ponton et remplacement de panneaux d'interprétation sur le site des Clois	Valoriser le site des Clois par du mobilier d'interprétation sur un circuit de découverte des patrimoines naturels, culturel et paysager.	Commune de Mizoen	11 641 €	11 641 €	2 910 € -PNE-25% 5 821 € -Conseil général-50% 2 910 € -Commune MO-25%	2 910 €	25%	2 328 €	20%			4.1.1	Le dossier technique et le suivi des travaux est assuré par le parc national des Ecrins. La subvention du conseil général de l'Isère (contrat de diversification touristique de l'Oisans) est acquise depuis octobre 2013. Les réalisations sont prévues en avril 2014. L'action répond aux orientations de la charte, mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique et faire du territoire une destination éco-touristique.
Création sentier et passerelle au rocher des Barrous	Réalisation d'un circuit pédestre à proximité du complexe hydraulique local et (micro-centrale) des Sépains en valorisant un site naturel remarquable, les rapides de la rivière de la Bonne. Aménagement d'une passerelle himalayenne, ouverture du sentier sur ancien canal.	Commune de Valjouffrey	58 547 €	58 547 €	5 855 € -PNE-10% 23 419 € -CG38 territoire-40% 17 564 € -EDF-30% 11 709 € -Autofinancement MO-20%	5 855 €	10%	5 855 €	10%			4.1.1	Il s'agit d'un aménagement assez coûteux mais qui donne accès à un site remarquable et qui complète l'attractivité du site des Sépains dans une démarche cohérente de valorisation touristique des patrimoines. S'inscrit dans la charte : mesure 4.1.1. Qualifier l'offre touristique et faire du territoire une destination éco-touristique.
			530 959 €	415 170 €		54 850 €		46 706 €					